



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPLP et CAER interne

Section : Génie Électrique, option Électronique

Rapport de jury présenté par : Monsieur Federico BERERA Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, **Président du jury**.

SOMMAIRE

Avant-propos	Page 3
Données statistiques	Page 4
Épreuve d'admissibilité <i>Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle</i>	Page 5
Épreuve d'admission	Page 8
Exemple d'un support d'évaluation pour les travaux pratiques	Page 11

Avant-propos

Le concours interne de recrutement de professeur et le concours pour l'accès à l'échelle de rémunération de la section génie électrique option électronique, conduisent, en cas de succès, dès la rentrée scolaire à la nomination en qualité de stagiaire. Ils s'adressent à des enseignants disposant déjà d'une expérience professionnelle. La conception des épreuves et les sujets proposés permettent aux candidats de valoriser leurs acquis.

L'analyse réflexive est au cœur de ce concours, sa préparation repose en grande partie sur la capacité à s'appuyer sur son expérience singulière pour la dépasser, à la questionner pour faire des liens et construire du sens entre pratique et théorie, à s'interroger sur les élèves, sur sa discipline et sur le système éducatif.

Le président remercie l'ensemble des membres du jury pour leur investissement dans la mise en œuvre de ce concours. Que chaque membre soit salué pour son engagement professionnel et personnel, tout autant que pour la rigueur et la qualité de son travail.

La session 2025 s'est déroulée dans les locaux du lycée professionnel Jacques de Flesselles à Lyon, tant pour l'étude du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, que pour l'épreuve d'admission. Le directeur remercie Monsieur le proviseur et toute son équipe pour leur disponibilité et la qualité de leur accueil.

Le jury souhaite apporter tout au long de ce rapport des informations qui éclaireront les candidats sur la présente session et les aideront à se préparer.

Le site **Devenir enseignant** <https://www.devenirenseignant.gouv.fr> propose une abondante documentation sur les carrières et les modalités d'accès.

Pour prendre en compte la dimension du métier d'enseignant et développer ses compétences pédagogiques, les candidats peuvent également s'appuyer sur le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.htm>

I. Données statistiques

	Postes	Inscrits	Dossiers RAEP reçus	Candidats admissibles	Candidats admis	Candidats inscrits sur liste complémentaire
CAPLP	8	47	28	15	8	1
CAER	5	17	10	9	5	-

CAPLP :

Moyenne du dernier admissible	10,5/20
Moyenne du premier admis	16,47/20
Moyenne du dernier admis	14,8/20
Moyenne du dernier admis sur liste complémentaire	11,05/20

CAER :

Moyenne du dernier admissible	12,5/20
Moyenne du premier admis	17,8/20
Moyenne du dernier admis	10,86/20

II.1 Épreuve d'admissibilité : Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties :

- **dans la première partie**, le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées, dans le domaine de l'enseignement, durant les différentes étapes de son parcours professionnel ;
- **dans la seconde partie**, le candidat développe et analyse une réalisation pédagogique significative de son « expérience professionnelle » dans la discipline et le niveau concernés par le concours ;
- les deux parties sont indépendantes et complémentaires.

Remarque : des dossiers ont été éliminés par manque de conformité aux règles énoncées (signatures, ...)

Dans la première partie du dossier, le jury a été attentif notamment :

- à la richesse et à l'adéquation du parcours professionnel à la construction des compétences requises pour la fonction postulée ;
- à l'expérience suffisamment riche pour valider des qualités utiles à un enseignant ;
- aux compétences acquises utiles au métier d'enseignant ;
- à la pertinence des responsabilités assumées pour assurer le métier d'enseignant.

La seconde partie du dossier doit permettre d'évaluer la maîtrise de la didactique de la discipline et la connaissance du domaine professionnel de référence du candidat.

Le jury a apprécié plus particulièrement :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la justification des choix pédagogiques opérés ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques et professionnels ;
- la maîtrise des points de vue didactique et pédagogique ;
- l'approche de l'évaluation et de l'hétérogénéité des élèves ;
- la connaissance des référentiels et formations professionnels.

Le jury a procédé par la méthode de « double correction » à l'examen des dossiers soumis dans le cadre de l'admissibilité au concours interne.

II.2 COMMENTAIRES DU JURY :

Conseils aux candidats :

- Concernant le parcours professionnel et les responsabilités exercées, le jury recommande au candidat :
 - de soigner la conception de la présentation, en ne se limitant pas à la mise à disposition d'un simple curriculum vitae ;
 - de présenter le parcours personnel et professionnel, en valorisant les étapes lui ayant permis de construire ses compétences pédagogiques, et ainsi prétendre à l'accès au grade de professeur. Cette partie ne saurait donc se limiter à une simple liste de diplômes obtenus ou d'expériences vécues ;
 - de montrer « en quoi » et « à quel niveau » son parcours lui a permis de construire et d'acquérir tout ou partie des compétences permettant d'exercer le métier de professeur.

Dans le cadre précité, certaines expériences sortant du domaine strict de l'enseignement peuvent se révéler pertinentes.

- Concernant les réalisations pédagogiques dans la discipline :

Le jury recommande au candidat de construire son dossier de façon méthodique, structurée et argumentée :

- Les activités « élèves » présentées doivent être positionnées dans le parcours de formation au sein d'une progression pédagogique clairement explicitée (notion de séquence et de séances pédagogiques, évaluation, remédiation), en appui sur le référentiel de formation (activités professionnelles, capacités, compétences, savoirs associés, etc.) ;
- L'activité développée doit s'articuler autour d'une problématique professionnelle réelle. Elle doit mettre en évidence les transpositions et simplifications didactiques opérées ainsi que la stratégie retenue pour la construction des compétences.
- L'activité doit s'appuyer rigoureusement sur les référentiels en vigueur. Évitez les confusions terminologiques ou les choix de compétences mal justifiés.
- Expliquez clairement vos choix pédagogiques et didactiques. Montrez qu'ils répondent aux besoins des élèves et aux attendus de la formation.

Le jury rappelle que la réalisation pédagogique présentée pour la session 2026 doit impérativement s'inscrire dans le cadre de la préparation à un des diplômes de la filière CIEL, classe de seconde MTNE, première et terminale baccalauréat professionnel CIEL (Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Électronique), CS PREL (Production et Réparation d'équipements Électroniques) ou CS Cybersécurité. Les dossiers reposant sur des formations extérieures ou connexes au domaine de référence (technologie collège, énergétique, électrotechnique, etc.) ne satisferont pas aux exigences de l'épreuve et de l'évaluation. Le jury a apprécié les dossiers qui, au travers d'annexes pas trop nombreuses et judicieusement sélectionnées, permettaient de se faire une idée précise des activités proposées aux élèves, de l'organisation pédagogique mise en place et des modalités d'évaluations retenues. Pour les deux parties du dossier, le jury précise que la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression, la rigueur de l'orthographe et de la syntaxe sont des prérequis indispensables pour la réalisation du dossier mais aussi à l'exercice du métier d'enseignant.

Le jury attire l'attention sur le fait que certains candidats, se présentant simultanément à plusieurs concours, ne prennent pas toujours le soin d'adapter les contenus de leur dossier aux exigences spécifiques du CAPLP interne.

L'analyse des résultats à l'épreuve montre que :

Les candidats doivent porter une attention particulière à la rédaction de ce document, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme : le jury conseille de numéroter les pages, de présenter un sommaire et de repérer les documents annexés. L'orthographe, l'expression écrite, le choix du vocabulaire professionnel utilisé et la présentation des documents doivent faire l'objet d'attentions particulières.

Sur le fond : les candidats doivent s'efforcer de rendre compte de manière claire et synthétique de leur expérience professionnelle, ainsi que des éléments significatifs des missions éducatives qui leur ont été confiées. Ils doivent présenter également une analyse réflexive de leurs pratiques devant élèves et justifier leurs propos. Le jury attend que les candidats mettent en relation leurs différentes activités professionnelles et les compétences du référentiel du métier d'enseignant qui ont été progressivement développées.

Il n'est pas dans l'intérêt du candidat de présenter des situations professionnelles qui se limitent à des activités de formation mobilisant des supports techniques trop simples, ces dernières étant assez peu propices à l'exposé d'une analyse réflexive poussée sur les plans pédagogique et didactique. Le choix de supports techniques en lien avec les transitions énergétique et numérique sera apprécié.

Le jury a noté une grande hétérogénéité entre les dossiers étudiés. La rédaction de ce document doit être l'occasion pour le candidat de faire le point sur les compétences requises pour exercer le métier d'enseignant. Le jury conseille aux candidats :

- D'aller au-delà de simples récits d'activités de formation et d'effectuer une analyse réflexive sur la pratique professionnelle présentée. La présentation des activités et des responsabilités exercées dans le cadre du parcours professionnel doit être mise en perspective avec les compétences attendues d'un enseignant, tant au sein de la classe que dans l'environnement de l'établissement dans lequel il exerce.
- D'appréhender le système éducatif dans son ensemble et d'intégrer des éléments constitutifs du contexte de formation de la voie professionnelle (co-intervention, projet, famille de métiers, etc.).

Le jury conseille aux candidats de faire relire leur dossier, par des enseignants ou un directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques d'un lycée professionnel proposant des formations dans le domaine CIEL, afin d'en tester la lisibilité et d'échanger sur la pertinence de son contenu.

Remarques :

Comme le permet la réglementation du concours, le jury est quelques fois revenu, lors des épreuves d'admission, sur le dossier RAEP élaboré pour l'épreuve d'admissibilité.

L'objectif de cet échange avec le candidat était de vérifier que le dossier élaboré est bien le résultat d'une réelle autonomie de pensée et d'action. Dans certains cas, le jury a été amené à s'interroger sur le manque de maîtrise, voire de connaissance, du dossier RAEP présenté par le candidat.

Épreuve d'admission : Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Durée :6 heures

- **Travaux pratiques** : quatre heures ;
- **Préparation de l'exposé** : une heure ;
- **Exposé** : trente minutes maximums ;
- **Entretien** : trente minutes

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée, en l'occurrence en BAC PRO CIEL (**Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Électronique**)

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Conseils aux candidats :

Il est attendu des candidats :

- de solides connaissances technologiques sur les constituants du domaine de l'informatique et réseaux ainsi que dans le domaine de l'électronique ;
- un socle de connaissances minimal (suffisant) sur les réseaux et les technologies de communication (protocoles, architecture, adressage, connectique, commutateur, routeur, serveur virtuel, environnement Windows, environnement Linux ...)
- des compétences indispensables de mesure permettant de mener à bien les activités de test et essai sur carte électronique à l'aide d'appareils de laboratoire d'électronique (oscilloscope, multimètre, ...)
- des compétences permettant une mise en service et de maintenance en suivant une procédure ou un protocole ;
- une maîtrise des compétences relatives à la prévention des risques professionnels ;
- un socle de connaissance minimum dans le décodage des schémas électroniques (schémas structurels, schémas d'implantations)

Matériels et supports techniques de l'épreuve d'admission (travaux pratiques ; exposé ; entretien)

Les supports techniques susceptibles d'être utilisés pour l'épreuve sont issus des secteurs de systèmes ou éléments interconnectés communicants, de technologie numérique, électronique, optiques des secteurs grand public, professionnels et industriels.

Les activités de travaux pratiques seront en lien avec les trois domaines du BAC PRO CIEL, et à ce titre le candidat doit pouvoir s'adapter aux spécificités de chacun d'entre eux.

Les supports techniques susceptibles d'être utilisés pour l'épreuve sont issus des secteurs dans lesquels les activités professionnelles du baccalauréat professionnel CIEL peuvent s'exercer.

Le plateau accueillant les candidats est équipé de divers systèmes réels, performants et modernes, permettant de réaliser des travaux pratiques.

Il convient aussi de préciser qu'au-delà des appareils de mesures électriques de base, des appareils tels que des contrôleurs d'installation, analyseurs de réseaux, oscilloscopes, générateur basse fréquence, soudeuses fibre optique, etc. sont susceptibles de devoir être mis en œuvre par les candidats durant l'épreuve.

Conseils relatifs à la dimension pédagogique

Au-delà des référentiels des diplômes de la filière électronique, les repères pour la formation et les fiches d'aide associées doivent être connus des candidats.

Il est aussi attendu des candidats :

- une connaissance approfondie des modalités de formation dans la voie professionnelle ;
- une maîtrise des modalités de certification et de suivi de l'acquisition des compétences applicables aux diplômes de la filière électronique (CCF continué).

La séquence de formation proposée par le candidat, support de l'exposé et de l'entretien oral, devra être explicitée à travers des éléments descriptifs faisant apparaître à minima :

- La cohérence de la séquence dans l'articulation des séances ;
- Les objectifs de formation, les compétences visées et leurs critères d'évaluation ;
- La situation professionnelle retenue : tâche(s) professionnelle(s) mise(s) en œuvre, problématique professionnelle posée, support technique retenu, le secteur d'activité ;
- Les prérequis et apports de connaissances nécessaires ;
- Les activités constitutives de la séquence (TP, TD, parcours de formation hybride, cours, ...) et leurs contenus ;
- Les espaces d'enseignement mobilisés (enseignements de spécialité, co-intervention, consolidation,...) ;
- Une planification de la séquence et un positionnement dans le plan de formation préparant à l'obtention du diplôme ;
- L'organisation des activités de l'effectif élèves (groupe ou classe) durant la séquence, les stratégies d'individualisation et/ou de différenciation des enseignements ;
- Les modalités d'évaluation et de suivi de l'acquisition des compétences visées ;
- S'appuyer sur son expérience professionnelle pour étayer ses propos ;
- Faire référence aux différents dispositifs de la TVP et du système éducatif en général ;
- Apporter des réponses claires et précises.

Afin de mieux appréhender l'épreuve orale, il est recommandé aux candidats :

- De consulter des ouvrages sur la pédagogie et la didactique propres à la voie professionnelle
- D'acquérir des connaissances sur l'évaluation par compétences et sur le contrôle en cours de formation (C.C.F. et C.C.F. continué) ;
- De réaliser des visites de plateaux techniques en lycée professionnel afin d'échanger avec les équipes pédagogiques sur la mise en œuvre des pratiques d'enseignement (y compris les P.F.M.P. et les C.C.F.).

Pour l'entretien, le jury attend du candidat :

- un échange constructif et argumenté ;
- une attitude réflexive face à une situation nouvelle qui lui est exposée ;
- des qualités d'écoute et de réactivité ;
- une posture en adéquation avec la fonction visée.

Exemple d'un support d'évaluation pour les travaux pratiques

Les candidats trouveront ci-après un exemple de présentation de cette épreuve :

- les activités proposées dans le cadre des travaux pratiques ont été volontairement occultées ;
- L'activité visée et les tâches à développer du référentiel des activités professionnelles sont précisées.

SYSTEME D'ACQUISITION DE DONNEES PHYSIQUES



L'épreuve a pour but d'évaluer [...] l'aptitude du candidat à **concevoir et à organiser une séquence de formation, développer particulièrement une séance** reposant sur la **maîtrise de savoir-faire professionnels**, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique [....].

- Dans un premier temps, vous réaliserez un ensemble d'activités sur le système mis à votre disposition et ferez la preuve de votre maîtrise des savoir-faire professionnels caractéristiques des métiers de l'électronique et de l'informatique et réseaux.
- Dans un deuxième temps, vous concevrez une séquence pédagogique synthétique et développerez plus précisément une séance prenant appui sur les travaux pratiques réalisés. Cette séance sera destinée à cibler les compétences professionnelles du niveau de formation que vous préciserez et pour l'activité et les tâches du référentiel des activités professionnelles formulées par l'examineur.